

## Commission des Règlements & Contentieux

### REUNION DU 03/11/21

**Présidente** : Aline GARRIGUE (excusée)

**Secrétaire** : Gérard PEREZ

**Présents** : Didier CHOBEAUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Joseph PISCITELLO, Pierre-Luc SICARD

**Excusé** : Michel RAMONEDA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

**Match U13 P/E du 09/10/21 OC PERPIGNAN 1 / USEP MM1**

**Plateau U13 P/H du 09/10/21**

**CHAMPIONS ST JACQUES 1 / PERPIGNAN OC 2 / PERPIGNAN SUD 1**

REPRISE DU  
DOSSIER

### **Vu :**

- Le dossier transmis par la Commission du Football d'Animation.
- Les feuilles :
  - o Du match sec U13 Poule E OCP 1 / USEP MM1 du 17/10 à 14h00 stade du Parc des Sports N°4.
  - o Des matches du plateau U13 Poule H du 17/10 stade Jean LURCAT :  
14h40 CHAMPIONS ST JACQUES 1 / OCP 2,  
15h20 RC PERPIGNAN SUD 1 / OCP 2.
- Saisine du dossier par la Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'article 36 des Epreuves Officielles de l'annuaire du District des P-O.
- La Commission des Règlements et Contentieux, après avoir auditionné lors de sa séance du 20/10/21, les dirigeants de l'OC PERPIGNAN suivants :
  - DEBEURNE Julien licence N°1420595452
  - EDMOND Tony licence N°455313081
- Le dossier ayant été mis en suspens dans l'attente de pièces complémentaires et, **le résultat de ces rencontres n'ayant pas d'incidence sur le classement des deux poules concernées. La décision sera prise lors de la prochaine reunion du 10/11/21**

LE SECRETAIRE